

Route de la
Durance
04100
MANOSQUE

N° 29
3e trimestre 2009

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat

SOMMAIRE

- Régions méditerranéennes : rencontres caprines pastorales à Corte
- Régional : pastoralisme et Territoires
- Régional : pastoralisme et vipère d'Orsini
- Alpes-de-Haute-Provence : petite chronique pastorale
- Hautes-Alpes : hommage à † Jean-Pierre Deffontaines
- Hautes Alpes et Drôme : un Plan Pastoral Territorial pour les Baronnie Provençales
- Hautes Alpes : contrat d'objectifs avec le Conseil Général
- Alpes-Maritimes : le site Natura 2000 des Préalpes de Grasse, vitrine de la prochaine assemblée générale du CERPAM
- Bouches-du-Rhône : un partenariat original avec le Pays d'Aix
- Vaucluse : jeu de rôles dans le Luberon
- Problèmes de réception de cette lettre ?

A retenir

Jeudi 15 octobre 2009

ASSEMBLEE GENERALE DU CERPAM

Sa matinée technique se tiendra sur les communes de Caussols et Gourdon,
dans les Alpes Maritimes, sur le thème

**« Natura 2000 et pastoralisme dans les Préalpes de Grasse :
un mariage heureux fruit des partenariats locaux »**

Régions méditerranéennes : rencontres caprines pastorales à Corte

Le Réseau caprin pastoral méditerranéen s'est constitué en 2008 à partir de la convergence de multiples questions de terrain. En Corse, la revalorisation des parcours dans l'alimentation des troupeaux a comme objectif de diminuer les coûts d'alimentation. En Languedoc-Roussillon comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le développement des démarches de qualité – Pélardon, Banon, Brousse du Rove – s'appuie sur la part du pâturage et des parcours dans l'alimentation des chèvres. Dans ces mêmes régions, les installations en élevage caprin se font souvent dans l'espace boisé et nécessitent des références techniques de bonne gestion de la ressource en sous-bois. Enfin, nombreux sont les éleveurs qui s'inquiètent de la diminution de la ressource ligneuse dans la durée, notamment en pâturage en parcs.

L'association du CERPAM, du SUAMME, de la Chambre Régionale d'Agriculture de Corse et de l'Institut de l'Élevage vise à construire des références sur l'utilisation des parcours boisés ou embroussaillés par les chèvres permettant une bonne valorisation de la ressource, une maîtrise de la complémentation, un maintien des niveaux de lactation, enfin le renouvellement de la ressource ligneuse. Le travail se fait en collaboration avec les techniciens caprins des départements concernés et en partenariat avec les INRA d'Avignon et Corte. Pour le CERPAM, cette action s'insère dans son programme de références-démonstrations cofinancé par le Conseil Régional PACA et le Feader.



Les participants du Réseau caprin pastoral méditerranéen se sont retrouvés les 15 et 16

juin en Haute-Corse à Corte pour des journées techniques alliant densité de travail et bonne humeur ! Figuraient au programme : la visite d'une exploitation locale du réseau, le dépouillement des enregistrements effectués sur les dix fermes de référence, l'avancée des deux stages organisés sur le comportement des chèvres sur parcours, l'intérêt de l'outil GPS pour le suivi des troupeaux au pâturage, enfin l'insertion des exploitations caprines pastorales corses dans le réseau technico-économique animé par l'Institut de l'Élevage au niveau national.

Pour plus de renseignements :
lgarde@cerpam.fr

Régional : pastoralisme et Territoires

L'élevage ovin de PACA possède de nombreux atouts à faire valoir : des produits de qualité dans un marché demandeur, une fonction essentielle dans l'environnement et les territoires de la plaine à la montagne, un rôle social et patrimonial considérable, une transhumance qui crée des liens entre les territoires depuis des siècles...

Pour valoriser ces atouts, la filière ovine a pris l'initiative d'aller à la rencontre des territoires. Dans ce but, et avec le soutien du Conseil Régional, vient d'être initié un programme ambitieux intitulé « *Pastoralisme et territoires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : des partenariats novateurs au cœur du développement local* ». Il est porté par la Maison de la Transhumance et l'Association Régionale pour le Développement Local (ARDL), avec la collaboration de la Maison Régionale de l'Élevage et du CERPAM. Une quinzaine de territoires ont manifesté leur intérêt pour le dispositif au travers de Pays (Arles, Haute-Provence, Dignois, Gapençais, Sisteronnais-Büech, Asse-Verdon-Var-Vaïre, Grand Briançonnais, SUD, Vésubie, Provence Verte), de communautés de communes (Ubaye), de parcs naturels régionaux (Verdon, Alpilles) ou encore de Groupes d'Action Locale (GAL) porteurs de programmes Leader (Ventoux, Confluence autour du Verdon), etc. Le GAL « Tradizione delle terre occitane » (Sud du Piémont, Italie) est également intéressé.

En s'appuyant sur des groupes de travail locaux impliquant fortement les éleveurs et réunissant l'ensemble des compétences :

pastorales, économiques, environnementales, culturelles, touristiques,... l'objectif est d'inscrire le domaine des activités pastorales dans les différentes dimensions du développement territorial. Réciproquement, l'action vise également à sensibiliser les territoires sur ces thématiques, par le biais notamment des Conseils de Développement. Le plan de travail proposé comportera la réalisation d'un état des lieux de l'élevage ovin sur le territoire concerné, qui sera soumis à validation par les acteurs de la filière ovine et le groupe de concertation issu du Pays, puis l'élaboration de recommandations d'actions et de partenariats, en favorisant les échanges entre territoires tout au long de la démarche. Chacun s'attache maintenant à identifier les moyens nécessaires à la mise en œuvre, en s'appuyant notamment sur les axes des coopérations entre programmes Leader. Une plaquette a été réalisée et largement diffusée afin de présenter ce programme.

Pour plus de renseignements :
cerpam.manosque@wanadoo.fr

Régional : pastoralisme et vipère d'Orsini

La vipère d'Orsini est un petit reptile sympathique niché sur les crêtes et plateaux calcaires balayés par le vent des Préalpes du sud. Sans danger pour l'homme comme pour le bétail, cette vipère a longtemps été victime de la confusion avec sa cousine l'Aspic, cause de destruction. Cet animal rare et emblématique fait l'objet d'un programme LIFE de protection et de restauration des habitats animé par le CEEP (Conservatoire et Etude des Ecosystèmes de Provence).

Or l'habitat de la vipère d'Orsini est un écosystème façonné et géré par les activités pastorales depuis des temps immémoriaux, mais en voie de régression étant donné la progression des surfaces enrésinées et embroussaillées. Après une phase de travaux consistant à rouvrir le milieu pour améliorer et agrandir l'habitat du reptile dans les différents massifs où il est présent, le CEEP a passé une convention avec le CERPAM pour des expertises rapides des sites concernés réalisées en commun. Ces visites techniques consistent à arrêter les grandes lignes de la gestion pastorale souhaitable, compte tenu de la connaissance des sites et des éleveurs de la part du CERPAM et des exigences en

termes de milieux et de cycle biologique saisonnier de la vipère retranscrites par le CEEP.

Ces visites techniques sont en cours de réalisation pendant l'été 2009, dans six massifs préalpins répartis entre Alpes-Maritimes, Var et Alpes-de-Haute-Provence. Il s'agit d'une première étape vers une action dans la durée visant à sauvegarder cette espèce remarquable et menacée par la déprise pastorale.

Pour plus de renseignements :
lgarde@cerpam.fr

Alpes-de-Haute-Provence : petite chronique pastorale

Comme dans les autres départements alpins, les héliportages ont été organisés dans les Alpes-de-Haute-Provence du 29 juin au 3 juillet 2009 afin d'assurer le ravitaillement des alpages difficilement accessibles par voies carrossables, la fourniture de matériels pour les chantiers d'équipements pastoraux, ainsi que le ravitaillement de quelques refuges de montagne. Au total, 320 rotations ont été réalisées. Les éleveurs bénéficient d'une subvention de 40 % du Conseil régional. Les autres demandeurs peuvent s'appuyer sur l'organisation mise en place durant cette semaine pour bénéficier de rotations moins coûteuses.

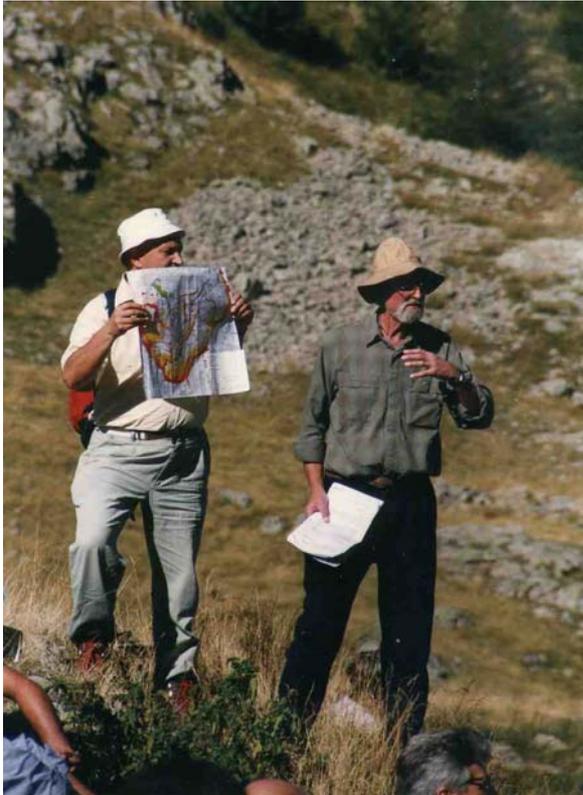
Sur la commune de Barles, le CEPRAM assure la réalisation d'un diagnostic communal engagé en 2008. D'ores et déjà, des opérations d'aménagements pastoraux sont programmées, voire en cours de réalisation. Cette dynamique est favorisée par l'initiative de plusieurs propriétaires motivés de se constituer en Association Syndicale Libre. Deux types de travaux ont été démarrés dès cet été : une opération d'amélioration sylvopastorale sur le quartier du Mas, et la restauration de la cabane pastorale de Clapouse. Ces travaux sont encadrés par une maîtrise d'œuvre assurée par la DDEA.

Pour plus de renseignements :
dbaron@cerpam.fr

Hautes-Alpes : hommage à † Jean-Pierre Deffontaines

Jean-Pierre Deffontaines était un chercheur géographe de l'INRA. Dans les années 1990,

il a longuement travaillé sur les pratiques des bergers en alpage, notamment en collaboration étroite avec le berger de l'alpage du Saut du Laire, André Leroy. De ses recherches novatrices, sont issus des publications, un film très connu dans le monde pastoral « L'espace d'un berger », et plus récemment un superbe DVD « Un sentier pastoral ». Il a été également un ardent promoteur de la création de la Maison du Berger de Champoléon.



Pour le CERPAM, par delà les relations amicales qui se sont vite installées, les travaux de Jean-Pierre Deffontaines ont permis des avancées décisives pour comprendre et analyser le fonctionnement d'un alpage et, ensuite plus généralement, celui de tout type d'unités pastorales. Jusque là l'approche de l'alpage était essentiellement descriptive de ses éléments structurants : reliefs, végétations, équipements, effectifs du troupeau, quartiers. Mais c'est bien le berger qui assemble tous ces éléments sous sa conduite, et la méthodologie permettant d'en rendre compte faisait défaut. Pour y remédier, Jean-Pierre Deffontaines s'est appuyé sur l'observation des pratiques du berger afin de comprendre comment celui-ci découpe son territoire pour organiser ses circuits de pâturage. De cette recherche est issue la

notion de secteur de pâturage. Elle a révolutionné la lecture de l'alpage en permettant enfin d'entrer dans une analyse désormais devenue fonctionnelle. Elle a nourri ainsi toute la méthodologie du diagnostic pastoral, progressivement mise au point et rôdée en collaboration avec le Parc national des Ecrins, et devenue maintenant de pratique courante pour expertiser la gestion pastorale, introduire des engagements agro-environnementaux, raisonner l'implantation d'un équipement clé, évaluer la vulnérabilité à la prédation, ou répondre aux interrogations sur les pratiques de gardiennage.

Les 29 et 30 mai 2009, la Maison du Berger de Champoléon organisait deux journées à la mémoire de Jean-Pierre Deffontaines, avec des expositions et un parcours pédestre commenté sur le sentier reliant les prés de fauche de Prapic à l'alpage du Saut du Laire (commune d'Orcières), qui avait été son laboratoire à ciel ouvert. Fidèles à son ouverture sur tous les points de vue, les intervenants ont développé par étapes les approches les plus diverses : géologie, flore, comportement du troupeau, gestion pastorale, archéologie, auprès d'un public captivé, dont faisaient partie beaucoup de ceux qui avaient connu Jean-Pierre Deffontaines ou collaboré avec lui. Un hommage à la hauteur d'une personnalité attachante et d'une grande profondeur de vues.

Pour plus de renseignements :
cerpam05a@free.fr

Hautes Alpes et Drôme : un Plan Pastoral Territorial pour les Baronnies Provençales

Dans le cadre de la préfiguration du futur Parc Naturel Régional et de son projet de Charte, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a souhaité la réalisation d'un Plan Pastoral Territorial (PPT) pour sa zone d'intervention, qui s'étend pour les 2/3 sur la Drôme et 1/3 sur les Hautes Alpes. Il en a confié la préparation à la Chambre d'Agriculture 05 et au CERPAM, pour son versant haut-alpin, et à l'ADEM (service pastoral de la Drôme) associé à la Chambre d'Agriculture 26 pour son versant drômois.

Les travaux comportent l'établissement d'un diagnostic d'ensemble des activités pastorales

et des territoires qu'elles valorisent, puis la proposition d'un plan d'actions qui, après validation, sera négocié par le Syndicat Mixte avec les deux Conseils Régionaux de Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils ont fait l'objet d'une restitution détaillée lors d'une réunion du comité de pilotage de l'opération tenue le 2 juillet 2009 à Sahune.

Pour sa partie haut-alpine, le territoire des Baronnies Provençales est peu peuplé, avec moins de 15 habitants au km². Le secteur agricole rassemble 20 % de la population active et constitue un maillon fondamental de sa vie économique. Bien que les productions apparaissent relativement diversifiées, l'élevage concerne près de 50 % des exploitations, avec une forte prédominance des « ovins viande spécialisés », qui comptent 160 exploitations pour 31 400 ovins. Les surfaces pastorales, souvent boisées ou embroussaillées, couvrent environ 13 500 ha. Leur exploitation est principalement individuelle, avec une gestion en parcs clôturés. Les structurations collectives sont représentées par quatre associations foncières pastorales et cinq groupements pastoraux. La zone se caractérise également par une mosaïque d'espaces naturels riches en espèces rares ou remarquables, le plus souvent liées aux milieux ouverts entretenus par le pâturage (Natura 2000).

Trois enjeux essentiels se dégagent du diagnostic établi pour l'élevage pastoral :

- les questions relatives aux débouchés des productions, aux structures d'abattage et de transformation, sur un territoire isolé et peu peuplé ;
- la capacité à mobiliser et à aménager les surfaces pastorales, en prenant en compte des statuts fonciers souvent complexes, un fort taux de boisement, les préoccupations de gestion agro-environnementale et de prévention des risques d'incendie ;
- les conséquences du risque probable de prédation dans une zone qui apparaît en ce domaine particulièrement vulnérable.

-

Pour plus de renseignements :
cerpam.manosque@wanadoo.fr

Hautes Alpes : contrat d'objectifs avec le Conseil Général

Le 24 juillet 2009, le CERPAM, accompagné par la Chambre d'Agriculture, a tenu sa réunion technique annuelle avec le service Agriculture du Conseil Général des Hautes Alpes pour faire le point des travaux réalisés sur l'année 2008, dans le cadre de la convention triennale de partenariat engagée depuis 2007. Ces travaux 2008 peuvent être récapitulés en quelques chiffres :

- 5 nouveaux groupements pastoraux agréés et 4 en cours de procédure d'agrément, portant le total Hautes-Alpes à 106 GP en activité pour 740 éleveurs adhérents,
- 11 projets d'équipement montés en appui aux GP concernant des parcs de tri et de contention, des aménagements de points d'abreuvement, des installations de clôtures,
- 25 alpages engagés en contrats agro-environnementaux pour 1957 ha, dont 16 alpages en zones Natura 2000, 4 en ZPS Ecrins et 5 en aire d'adhésion du Parc National des Ecrins, pour 18 GP et 3 éleveurs individuels,
- 11 collectivités locales accompagnées pour appui à l'émergence de projets d'expertise pastorale ou pour le suivi de diagnostics pastoraux sur leur territoire,
- assistance aux activités de la Fédération départementale des GP, ALPAGE : formation à la comptabilité des responsables de GP, mise en place d'une formule collective d'assurance responsabilité civile, partenariat avec le groupement d'employeurs constituant le service de remplacement « bergers », voyage d'échanges avec les alpagistes de Savoie dans les Bauges,
- gestion des coordinations avec les multiples partenaires du pastoralisme dans le département.



Pour 2009, les interventions du CERPAM se poursuivront selon ce même schéma, avec en perspective l'examen du renouvellement de la convention triennale pour une nouvelle période 2010-2012. Cette rencontre a de plus permis de faire un premier point sur la procédure d'appel à propositions lancée par le Conseil Général auprès des collectivités locales pour la mise en œuvre de son nouveau dispositif d'aide à la réouverture des milieux pastoraux. Deux avant-projets de communes ont été reçus. Ils seront prochainement étudiés en groupe technique de travail.

Pour plus de renseignements :
cerpam0405@free.fr

Alpes-Maritimes : le site Natura 2000 des Préalpes de Grasse, vitrine de la prochaine assemblée générale du CERPAM

Le site Natura 2000 des Préalpes de Grasse, d'une surface de plus de 23 000 ha, est caractérisé par ses plateaux karstiques avec ses pelouses calcaires et ses rochers, et entrecoupées de gorges profondes. Dès l'élaboration du DOCOB, commencé par l'ONF en 2001, le pastoralisme a été pris en compte : cette activité, encore bien présente sur la zone, est un atout pour conserver la mosaïque de milieux existante, et plus particulièrement les pelouses sèches des plateaux menacés par l'enrésinement. Un programme d'action a été élaboré en concertation avec le CERPAM, l'objectif étant de favoriser des pratiques pastorales permettant la conservation des milieux.

Depuis, de nombreuses opérations sont menées par la CASA (Communauté

d'Agglomération de Sophia-Antipolis), animateur du site, appuyée techniquement par l'ONF, et en partenariat avec les communes : création de point d'abreuvement (impluviums) pour permettre aux troupeaux de mieux valoriser certains secteurs et éviter de longs déplacements ; coupes de pins et débroussailllements réalisés grâce à des contrats Natura 2000 avec les propriétaires fonciers, publics ou privés ; et bien sûr mise en place de contrats agro-environnementaux avec les éleveurs (CAD puis MAE TER). La solidité des partenariats établis entre les structures a assuré la réussite de ces projets.

Nous vous invitons donc à venir les découvrir concrètement lors de notre prochaine assemblée générale le 15 octobre dans les Alpes-Maritimes !

Pour plus de renseignements :
algouty@cerpam.fr

Bouches-du-Rhône : un partenariat original avec le Pays d'Aix

Le Pays d'Aix, c'est aujourd'hui 34 communes, 63 000 ha de forêt répartis en 10 massifs forestiers, parmi lesquels plus de 8500 ha sont pâturés. L'ensemble de son territoire a été marqué dans les années 1970 et 1980 par une forte régression de l'élevage, alors qu'il se maintenait dans l'ouest du département. Dans les années 1990, la mise en place des PIDAF dans les massifs forestiers a cependant favorisé un nouveau redéploiement pastoral.

Depuis 2003, la Communauté du Pays d'Aix (CPA) a mis en place un partenariat original avec le CERPAM pour l'émergence de projets pastoraux sur son territoire. Elle a en effet souhaité soutenir significativement cette relance pastorale sur son territoire. Pour cela, une *mission d'animation et d'assistance technique pastorale* a été établie avec le CERPAM, avec l'objectif de satisfaire les demandes émergentes des propriétaires, des éleveurs, des forestiers et des collectivités. Ce partenariat passe par une collaboration étroite et régulière avec le service Agriculture, et celui de la Forêt depuis peu, notamment lors de l'élaboration des priorités d'action à chaque début d'année. Il se conclue par la présentation annuelle d'un bilan d'exécution, susceptible d'être présenté aux élus lors des

Commissions agricoles. Cet échange direct avec les élus permet alors de répondre à leurs questions et de les sensibiliser à l'intérêt du pastoralisme sur leur territoire.

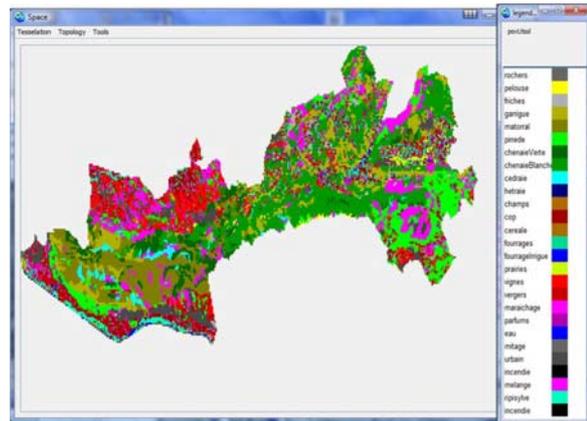
Un premier bilan global montre que les trois premières années d'interventions du CERPAM sur le territoire de la CPA ont permis d'augmenter ses surfaces pâturées de plus de 600 ha, auxquelles on peut rajouter près de 800 ha de projets en cours de création.

Renouvelé en 2009, ce partenariat étroit entre CPA et CERPAM a dès lors permis des interventions très variées, tant dans la mobilisation de nouveaux partenariats que dans la nature des actions elles-mêmes : pérennisation ou expansion de sites existants, création de nouveaux sites, repérage de zones potentiellement intéressantes, gestion de conflits naissants, changement d'éleveur sur un site. L'avancement de ces actions nécessite une animation pastorale relevant non seulement de l'action technique, mais aussi du travail de concertation avec les différents acteurs et les élus, qui méconnaissent parfois les activités pastorales et les possibilités de cohabitation pacifique avec les autres activités.

Pour plus de renseignements :
s.debit@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Vaucluse : jeu de rôles dans le Luberon

Modéliser l'impact des activités d'élevage pastoral sur les espaces naturels et agricoles en fonction de différents scénarios d'évolution (prix de la viande ovine, conditions climatiques, développement de l'exploitation forestière...), puis en donner une traduction cartographique, telles sont les finalités du Système Multi-Agents (SMA) en voie d'aboutissement pour le territoire du Parc naturel régional du Luberon. Les travaux, qui avancent par étapes depuis trois années, sont pilotés par l'INRA Ecodéveloppement d'Avignon, en collaboration avec le PNR du Luberon, le CERPAM, l'Institut de l'Élevage, le CRPF et l'ONF. Pour le CERPAM, cette action s'insère dans son programme d'acquisition de références consacré au thème « pastoralisme et aléas climatiques », cofinancé par le Conseil Régional PACA et l'Union Européenne (Feader – mesure 323 C).



Le modèle informatique, fort complexe, est maintenant opérationnel et son amélioration repose surtout sur des contrôles de cohérence. Une nouvelle phase vient de s'ouvrir : celle de la mise au point d'un jeu de rôles par lequel les différents acteurs inscrits dans le modèle (éleveurs, forestiers, élus, services du PNRL, ...) seront invités à réagir ensemble et concrètement aux scénarios d'évolution envisagés, tandis que le modèle informatique fournira les simulations correspondantes. Pour préparer la construction du jeu de rôles, deux éleveurs responsables professionnels représentant le GDA Elevage et la Chambre d'Agriculture de Vaucluse ont rejoint le groupe de travail. Rendez-vous est pris à l'automne pour tester le jeu de rôles, puis pour le mettre en application avec les acteurs locaux !

Deux types de valorisation en sont attendus : d'une part, fournir au niveau local un outil d'aide à la décision interactif et multi-acteurs pour la gestion du territoire ; d'autre part, vérifier si les hypothèses d'adaptation et d'évolution inscrites dans le modèle concordent ou non avec les choix et les décisions que retiendront effectivement les acteurs impliqués dans les séances de jeu.

Pour plus de renseignements :
cerpam84@orange.fr

Problèmes de réception de cette lettre ?

Pour plus de renseignements :
Contacter : cerpamweb@wanadoo.fr